

**Gares Viotte et de la Mouillère - Financement de travaux de modernisation
et d'amélioration de l'accueil des voyageurs - Réalisation d'un emprunt
de 6 800 000 F - Institution d'une surtaxe locale temporaire -
Modification de la durée.**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 6 février dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le financement des travaux sus-désignés par recours à un emprunt de 6,8 MF gagé par le produit d'une surtaxe locale temporaire au taux de 2,5 % pour une durée de 6 ans.

La Mission de Contrôle Économique et Financier des Transports a donné son avis sur ce dossier présenté par la SNCF et a estimé que le prêt ci-dessus gagé par des surtaxes de 2,5 % sur le prix des billets permettrait l'amortissement en 7 ans au lieu de 6 ans initialement prévus.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire :

- à contracter l'emprunt susvisé et signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Épargne de Besançon, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prêt de 6,8 MF

- durée de 7 ans

- taux fixe 9 %, remboursement anticipé à tout moment, sans préavis, indemnités, ni frais de dossier,

- à transférer le crédit de 6,8 MF inscrit en recettes au Budget Primitif 1989 du chapitre 910/16 code projet 124 service 20200 au chapitre 910/1662 code projet 124 service 20200,

- à inviter la SNCF à instaurer la surtaxe locale temporaire pour une durée de 7 ans.

M. NACHIN : Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler la position de «Besançon Écologie Les Verts» à ce propos, à savoir que nous étions pour le développement des transports en commun, et hostiles à toute pénalisation de ceux qui utilisent les transports publics, ici la SNCF.

Je voudrais donc profiter de cette occasion pour attirer l'attention de M. le Député-Maire sur la difficulté qu'il y a actuellement, lorsqu'on veut se rendre à Paris ou revenir de Paris à Besançon, de pouvoir trouver un train pour lequel on n'impose pas un supplément. C'est un problème parce qu'il y a beaucoup de gens qui parfois choisissent de prendre leur voiture car avec le supplément qu'il faut payer à la SNCF, cela revient parfois moins cher de prendre sa voiture.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces novations, je pense qu'il y a sans doute une politique interne à la SNCF sur laquelle j'ai peu de prise, mais en tout cas je soulignerai cette affaire-là pour rechercher effectivement si on peut avoir davantage de trains en payant moins cher.

Il existe toutefois des conditions pour payer moins cher : tarifs spéciaux, abonnements, tarifs étudiants, etc. mais c'est vrai, mon cher collègue, que vous n'êtes plus un étudiant, vous n'avez donc pas droit à ce genre de chose ; mais j'ai retenu votre proposition.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.